### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

## NORAUTO DSG FLUID

**n° SDS**: 085300

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NORAUTO DSG FLUID

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Fluides pour transmissions automatiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Lubrifiants 562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

m.msds-lubs@totalenergies.com

Se référer à la rubrique 16 pour les coordonnées du fournisseur local

**Contact** 

H.S.E

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59

En France - Centre anti poison: ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 08 00 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

**Fournisseur** 

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 1/19



**n° SDS**: 085300

2.2 Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Généralités** : ▶ 101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention : Non applicable.
Intervention : Non applicable.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage : Cor

supplémentaires

: Contient C14-18 alpha-oléphine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique

et méthacrylate de 2-éthylhexyle. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration >= 0,1 %.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Risque de glissade sur le produit répandu.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

3.2 Mélanges : Mélange

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
stillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119487077-29 CE: 265-158-7 CAS: 64742-55-8	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	REACH #: 01-2119484627-25 CE: 265-157-1 CAS: 64742-54-7 Index: 649-467-00-8	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304	-	[1]
bis(nonylphenyl)amine	REACH #: 01-2119488911-28 CE: 253-249-4 CAS: 36878-20-3	≤2	Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
thia-1,3,4 diazolidine	REACH #:	≤2	Aquatic Chronic 3,	-	[1]

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 2/19



n° SDS:

085300

dithione-2,5, produits de réaction avec le peroxyde d'hydrogène et le tert- nonanethiol	01-2119976351-35 CE: 293-927-7 CAS: 91648-65-6		H412		
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	REACH #: 01-2119960832-33 CE: 701-204-9	≤3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	-	[1]
C14-18 alpha-oléphine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique	REACH #: 01-2119976364-28 CE: 939-580-3	≤0.3	Skin Sens. 1B, H317	-	[1]
méthacrylate de 2-éthylhexyle	REACH #: 01-2119490166-35 CE: 211-708-6 CAS: 688-84-6 Index: 607-134-00-4	≤0.3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	STOT SE 3, H335: C ≥ 10%	[1]

**Informations** complémentaires

: Huile minérale d'origine pétrolière. Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346. Produit à base d'huiles synthétiques

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### **Type**

Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Ríncer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle

> peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de

rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané

reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

: Ríncez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est Ingestion consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des

symptômes se développent.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 3/19



n° SDS: 085300

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

> irritation sécheresse gerçure

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes

peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

: Pas de traitement particulier. Traitements spécifiques

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

Produits de combustion dangereux

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

: monoxyde de carbone dioxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre Sulfure d'hydrogène

Mercaptans

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Date de révision : Version: 2 FRANÇAIS 4/19



**n° SDS**: 085300

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection

individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des

déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 5/19



n° SDS: 085300

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.

secteur industriel

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Constituant(s) dangereux de substance(s) UVCB et/ou multi-constituant satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE)

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Valeur limite d'exposition conseillée

: Brouillard d'huile minérale : USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m3, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m3, STEL 10 mg/m3, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m3 (hautement raffinée)

#### **DNEL/DMEL**

Produit/substance	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
dístillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	DNEL	Long terme Inhalation	5.4 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
(1),,	DNEL	Long terme	1.2 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie orale	0.74 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.97 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	1.19 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme	2.73 mg/m <sup>3</sup>	0	Systémique
	DNEL	Long terme	5.58 mg/m³	Opérateurs	Local
distillats paraffiniques lourds	DNEL	Long terme	5.58 mg/m³	Opérateurs	Local

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 6/19



**n° SDS**: 085300

(pétrole), hydrotraités	1	Inhalation			
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	DNEL	Long terme Voie	0.74 mg/	Population	Systémique
	DNEL	orale Long terme Voie cutanée	kg bw/jour 0.97 mg/ kg bw/jour	générale Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.73 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.74 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	0.97 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.19 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	2.73 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	5.58 mg/m³	Opérateurs	Local
bis(nonylphenyl)amine	DNEL	Long terme Voie orale	0.25 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
thia-1,3,4 diazolidine dithione-2,5, produits de réaction avec le peroxyde d'hydrogène et le tert-nonanethiol	DNEL	Long terme Voie orale	0.625 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
nonaneunoi	DNEL	Long terme	1.087 mg/	Population	Systémique
	DNEL	Inhalation Long terme Voie cutanée	m³ 3.125 mg/ kg bw/jour	générale Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme	4.408 mg/	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	6.25 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra- éthylènepentamine	DNEL	Long terme Inhalation	11.75 mg/ m³	Opérateurs	Systémique
,	DNEL	Long terme Voie cutanée	3.33 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.9 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.67 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.67 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
C14-18 alpha-oléphine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique	DNEL	Long terme Inhalation	5.88 mg/m³		Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	16.7 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.45 mg/m <sup>3</sup>	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8.3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.83 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
méthacrylate de 2-éthylhexyle	DNEL	Long terme Voie cutanée	5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie	1 %	Opérateurs	Local

Date de révision : Version : 2
2022/08/29
France FRANÇAIS 7/19



n° SDS: 085300

DNE		1 %	Opérateurs	Local
DNE	cutanée L Long terme Inhalation	2.5 mg/m³	Opérateurs	Systémique

#### **PNEC**

Nom du produit/composant	Description du milieu	Nom	Description de la Méthode
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Empoisonnement Secondaire	9.33 mg/kg	-
bis(nonylphenyl)amine	Eau douce Eau de mer	0.1 mg/l 0.01 mg/l	- -
	Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer	132000 mg/kg dwt 13200 mg/kg dwt	-
	Sol Usine de Traitement d'Eaux Usées	263000 mg/kg dwt 1 mg/l	-
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	Eau douce	0.46 mg/l	-
	Eau de mer Sédiment d'eau douce	0.046 mg/l 38100 mg/kg dwt	- -
	Sédiment d'eau de mer Usine de Traitement d'Eaux Usées	3810 mg/kg dwt 1000 mg/l	-

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Itiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.EN 166

#### Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Gants résistants aux hydrocarbures

caoutchouc nitrile Caoutchouc fluoré

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes ISO 21420 et EN 374, présentant une durée de protection

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 8/19 2022/08/29



n° SDS: 085300

de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la

conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de

la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient

être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Mucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Si ceci ne suffit pas à

maintenir une exposition inférieure à la VLEP, une protection respiratoire

appropriée doit être utilisée (Type A/P1).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

**État physique** : Liquide. [limpide]

Couleur : Jaune.

Odeur: Caractéristique.Seuil olfactif: Non disponible.

pH : Non applicable. Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable.

Point d'écoulement : ✓8°C (-54.4°F)
Point initial d'ébullition et : ✓316°C [ISO 3405]

intervalle d'ébullition

Point d'éclair : Vase ouvert: 204°C [Coupe ouverte Cleveland]

Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité : Mon applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosivité : Seuil minimal: 7%

Seuil maximal: 9%

Pression de vapeur : ▼0.013 kPa [température ambiante]

Non applicable. [50°C]

 Densité de vapeur
 : ▶2 [Air = 1]

 Densité relative
 : №842 [ISO 3675]

**Masse volumique** : **Ø**.842 g/cm³ [15°C] [ISO 3675]

Solubilité(s) :

Média	Résultat
€au	Non soluble

Solubilité dans l'eau : 0.868 g/l

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 9/19



n° SDS: 085300

: Non. Miscible à l'eau

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable.

Température d'auto-

inflammabilité

: >204°C [ASTM E 659]

Température de décomposition

: Non applicable.

Viscosité

: Cinématique (40°C): 36.78 mm<sup>2</sup>/s [ISO 3104]

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

#### 9.2 Autres informations

Aucun autre paramètre physique et chimique pertinent pour une utilisation sûre du produit

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir 10.2 Stabilité chimique

Section 7).

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Penir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles : Oxydants forts

10.6 Produits de

décomposition dangereux

: monoxyde de carbone dioxyde de carbone oxydes d'azote oxvdes de soufre Sulfure d'hydrogène

Mercaptans

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008 Toxicité aiguë

Produit/substance	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5 mg/l	4 heures	OECD 403
	DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale	Lapin Rat	>5000 mg/kg >5000 mg/kg	-	OECD 402 OECD 420
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat - Mâle, Femelle	>5 mg/l	4 heures	OECD 403 Références croisées
	DL50 Voie cutanée	Lapin - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-	OECD 402 Références

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 10/19



n° SDS: 085300

bis(nonylphenyl)amine  CL50 Inhalation Poussière et brouillards DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards CL50 Inhalation Poussière et brouillards  Rat Poussière et brouillards  Rat Poussière et brouillards  Rat Poussière et brouillards  Rat Poussière et brouillards  S.1 mg/l  - 4 heures  - OECD 40 - 5, 1 mg/l  - 4 heures  - CL50 Inhalation Vapeurs CL50 Inhalation Vapeurs CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie cutanée DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale CL50 Inhalation Vapeurs CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards  Rat Rat Rat Rat Rat Rat Rat Rat S0.4 mg/l 20.1 mg/l 4 heures  - 2000 mg/kg - 5000 mg/kg - 4 heures  - 2000 mg/kg - 4 heures  - 2000 mg/kg - 5000 mg/kg - 4 heures  - 2000 mg/kg - 5000 mg/kg - 4 heures  - 2000 mg/kg - 4 heures	5
DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale CL50 Inhalation Poussière et brouillards  CL50 Inhalation Vapeurs nonanethiol  CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie cutanée Rat Rat Poussière et brouillards  Rat School mg/kg School	
thia-1,3,4 diazolidine dithione-2,5, produits de réaction avec le peroxyde d'hydrogène et le tertnonanethiol  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -  CL50 Inhalation Vapeurs Rat Su.4 mg/l 4 heures -	
thia-1,3,4 diazolidine dithione-2,5, produits de réaction avec le peroxyde d'hydrogène et le tert-nonanethiol  CL50 Inhalation Vapeurs CL50 Inhalation Vapeurs CL50 Inhalation Vapeurs DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale CL50 Inhalation Rat S0.4 mg/l 4 heures - 20.1 mg/l 4 heures - 2000 mg/kg -	
réaction avec le peroxyde d'hydrogène et le tert- nonanethiol  CL50 Inhalation Vapeurs Rat 80.4 mg/l 1 heures - CL50 Inhalation Vapeurs Rat 20.1 mg/l 4 heures - DL50 Voie cutanée Lapin >2000 mg/kg - DL50 Voie orale Rat >5000 mg/kg - acide iso-octadécanoïque, CL50 Inhalation Rat 5.1 mg/l 4 heures -	
d'hydrogène et le tert- nonanethiol  CL50 Inhalation Vapeurs Rat CL50 Inhalation Vapeurs Rat CL50 Inhalation Vapeurs Rat DL50 Voie cutanée DL50 Voie orale CL50 Inhalation Vapeurs Rat CL50 Inhalation Vapeurs Rat DL50 Voie orale Rat S0.4 mg/l 4 heures - 20.1 mg/l - 5000 mg/kg S000 mg/kg S1 mg/l 4 heures -	
nonanethiol  CL50 Inhalation Vapeurs Rat 80.4 mg/l 1 heures - CL50 Inhalation Vapeurs Rat 20.1 mg/l 4 heures - DL50 Voie cutanée Lapin >2000 mg/kg - DL50 Voie orale Rat >5000 mg/kg - acide iso-octadécanoïque, CL50 Inhalation Rat 5.1 mg/l 4 heures -	
CL50 Inhalation Vapeurs Rat Rat 20.1 mg/l 4 heures - Lapin S0.4 mg/l 20.1 mg/l 4 heures - Lapin S0.50 Voie orale Rat S0.0 mg/kg Acide iso-octadécanoïque, CL50 Inhalation Rat 5.1 mg/l 4 heures - CL50 Inhalation Rat S0.4 mg/l 4 heures - C	
CL50 Inhalation Vapeurs Rat 20.1 mg/l 4 heures - DL50 Voie cutanée Lapin >2000 mg/kg - DL50 Voie orale Rat >5000 mg/kg - acide iso-octadécanoïque, CL50 Inhalation Rat 5.1 mg/l 4 heures -	
DL50 Voie cutanée Lapin >2000 mg/kg	
DL50 Voie orale Rat >5000 mg/kg	
produits de réaction avec la Poussière et brouillards	
tétra-éthylènepentamine	
CL50 Inhalation Vapeurs Rat 80.4 mg/l 1 heures -	
CL50 Inhalation Vapeurs Rat 20.1 mg/l 4 heures -	
DL50 Voie cutanée   Lapin   >2000 mg/kg   - OECD 40	
DL50 Voie orale Rat >5000 mg/kg - OECD 40	
C14-18 alpha-oléphine DL50 Voie cutanée Rat >2000 mg/kg - OECD 40	
époxyde, produits de réaction avec l'acide borique	
DL50 Voie orale Rat 16001 mg/kg	
méthacrylate de DL50 Voie orale Rat 16465 mg/kg	
2-éthylhexyle	

Conclusion/Résumé

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
bis(nonylphenyl)amine thia-1,3,4 diazolidine dithione-2,5, produits de réaction avec le peroxyde d'hydrogène et le tert- nonanethiol	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	N/A 20.1	5.1 5.1
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	N/A	N/A	N/A	20.1	5.1
C14-18 alpha-oléphine époxyde, produits de réaction avec l'acide borique	16001	N/A	N/A	N/A	N/A
méthacrylate de 2-éthylhexyle	16465	N/A	N/A	N/A	N/A

#### Irritation/Corrosion

#### Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Yeux Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Contient sensibilisant. Peut déclencher une réaction allergique.

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS 11/19 2022/08/29



n° SDS: 085300

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Mutagénicité</u>

**Conclusion/Résumé**: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé**: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit/substance	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
méthacrylate de 2-éthylhexyle	Catégorie 3		Irritation des voies respiratoires

**Conclusion/Résumé** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

**Conclusion/Résumé** : praprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

#### **Danger par aspiration**

Produit/substance	Résultat
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies

d'exposition probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation

de la peau.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique. Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation sécheresse gerçure

**Ingestion**: Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

•

**Effets potentiels différés**: Non disponible.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 12/19



**n° SDS**: 085300

**Exposition prolongée** 

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

**Effets potentiels différés**: Non disponible. **Effets chroniques potentiels pour la santé** 

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

#### 11.2.2 Autres informations

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat	Espèces	Exposition	Test
astillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues - Pseudokirchnerella subcapitata	48 heures	OECD 201
	Aiguë CE50 >10000 mg/l Chronique NOEL 10 mg/l Chronique NOEL >1000 mg/l	Daphnie - Daphnia magna Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 21 jours 21 jours	OECD 202 OECD 211 -
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	OECD 201
	Aiguë CE50 >10000 mg/l	Crustacés - Daphnia magna	48 heures	OECD 202
	Chronique NOEL >100 mg/l	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	72 heures	OECD 201
	Chronique NOEL >1000 mg/l	Crustacés - Daphnia magna	21 jours	-
bis(nonylphenyl)amine	Aiguë CE50 600 mg/l Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues Daphnie - daphnia magna	72 heures 48 heures	- OECD 202
thia-1,3,4 diazolidine dithione-2,5, produits de réaction avec le peroxyde d'hydrogène et le tert- nonanethiol	Aiguë CE50 100 mg/l	Algues	72 heures	-
acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétra-éthylènepentamine	Aiguë CE50 10 à 100 mg/l Aiguë CE50 44 mg/l	Daphnie Algues - Pseudokirchnerella subcapitata	48 heures 96 heures	OECD 201

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 13/19



n° SDS:

085300

	Aiguë CE50 94 mg/l	Algues -	96 heures	OECD 201
		Pseudokirchnerella		
		subcapitata		
	Aiguë CE50 1000 mg/l	Micro-organisme	3 heures	-
	Aiguë CL50 1000 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	OECD 202
	Aiguë CL50 1000 mg/l	Poisson	96 heures	-
	Aiguë NOEC 23 mg/l	Algues -	96 heures	OECD 201
		Pseudokirchnerella		
		subcapitata		
	Chronique NOEC 32 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	OECD 202
C14-18 alpha-oléphine	Aiguë CE50 >100 mg/l	Algues -	72 heures	OECD 201
époxyde, produits de		Pseudokirchnerella		
réaction avec l'acide borique		subcapitata		
	Aiguë CE50 ≥100 mg/l	Daphnie - Daphnia magna	48 heures	OECD 202
méthacrylate de	Aiguë CL50 2.78 mg/l	Poisson	96 heures	-
2-éthylhexyle				
	Aiguë NOEC 0.28 mg/l	Algues -	72 heures	OECD 201
		Pseudokirchneriella		
		subcapitata		
	Chronique NOEC 0.105 mg/	Daphnie - Daphnia magna	21 jours	OECD 211
	Į I			

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit/substance	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
distillats paraffiniques lourds	OECD 301F	31 % - Non facilement - 28	-	Boues activées
(pétrole), hydrotraités		jours		

### Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
₫stillats paraffiniques lourds	-	-	Non facilement
(pétrole), hydrotraités			
bis(nonylphenyl)amine	-	-	Non facilement
thia-1,3,4 diazolidine	-	-	Non facilement
dithione-2,5, produits de			
réaction avec le peroxyde			
d'hydrogène et le tert-			
nonanethiol			
acide iso-octadécanoïque,	-	-	Non facilement
produits de réaction avec la			
tétra-éthylènepentamine			
C14-18 alpha-oléphine	-	-	Facilement
époxyde, produits de			
réaction avec l'acide borique			

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	>4	-	élevée
bis(nonylphenyl)amine	7.58	1730	élevée
thia-1,3,4 diazolidine dithione-2,5, produits de réaction avec le peroxyde d'hydrogène et le tert- nonanethiol	9.4	-	élevée
méthacrylate de 2-éthylhexyle	4.95	37	faible

Date de révision : Version : 2

France FRANÇAIS 14/19
2022/08/29



**n° SDS**: 085300

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité

: Non disponible.

Mobilité dans le sol

: Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Il y a peu de pertes par évaporation

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

#### **Déchets Dangereux**

: Oui.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 13 02 05\* 13 02 06\*

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

#### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 15/19



**n° SDS**: 085300

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI

: Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

#### **Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

#### **Autres Réglementations UE**

Dbserver la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 16/19



n° SDS: 085300

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Émissions industrielles : Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

: Non inscrit

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

**Directive Seveso** 

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L

461-7

: distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités **RG 36** 

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités RG 36; RG 84

Huile minérale **RG36** Huile synthétique **RG36** 

Surveillance médicale

renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné

#### Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

LU - Luxembourg. Produits chimiques interdits au poste de travail

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS



n° SDS: 085300

Inventaire des substances chimiques

d'Australie (AIIC)

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

en Chine (IECSC) Inventaire d'Europe

Inventaire du Japon

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

: Inventaire du Japon (CSCL): Tous les composants sont

répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances

chimiques (NZIoC)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques des

Philippines (PICCS)

**Turkey inventory** 

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI)** 

Inventaire de la Thaïlande

: Indéterminé. : Indéterminé.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Vietnam : Indéterminé.

Les informations indiquées dans cette section concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Section 3. D'autres règlementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques vPvB = Très persistant et très bioaccumulable PNEC = concentration prédite sans effet CL50 = concentration léthale médiane

DL50 = dose léthale médiane VLE = Valeurs limites d'exposition

COV = Composés organiques volatils

UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products

or Biological material

NOEC No Observed Effect Concentration

QSAR = Quantitative Structure - Activity Relationship = Relations quantitatives

structure activité (RQSA)

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Date de révision : Version: 2 France FRANÇAIS



iotalEnergies n° SDS: 085300

#### Texte intégral des mentions H abrégées

<b>⊮</b> 304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	nerastes a long terme.

#### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1 Eye Irrit. 2	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -
	Catégorie 2
Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1B STOT SE 3	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3

#### Détails supplémentaires sur les fournisseurs du produit

TotalEnergies Marketing Caraïbes

ZI. Californie 97232 Le Lamentin Martinique France Tel: +596 596 504 957

TotalEnergies Marketing Mayotte

Immeuble Jacaranda 1, Lotissement Les 3 vallées Majicavo Lamir

BP 867 kawéni

97600 MAMOUDZOU tél: +262 (0) 269 60 12 94 fax: +262 (0) 269 60 17 30

▼otalEnergies Marketing Réunion

3 rue Jacques Prévert BP286 – 97827 LE PORT tél: +262 (0) 262 55 20 20 fax: +262 (0) 262 55 20 31

Date de révision : 2022/08/29 Date de révision précédente : 2021/06/17

Version : 2

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date de révision : Version : 2 France FRANÇAIS 19/19